



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

Etaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, François MARQUET représenté par Francis GILBERT, *Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET*, Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Arnaud MITORAJ*, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALLARD,

Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Aline TETEVIDE

Vu que le FIC est reconduit pour l'année 2024,

Vu les champs d'intervention du FIC,

Vu la liste des projets d'investissement 2024,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **De** demander au Département du Puy-de-Dôme les subventions pour les projets de :
 - Rénovation énergétique de la salle polyvalente Jean Moulin
 - Aménagement extérieur de l'école maternelle
- **De valider** la demande de subvention au FIC pour 2024 comme suit :



	Opération	Maître d'ouvrage	Montant des travaux HT	Taux FIC	Subvention FIC sollicitée
1	Rénovation énergétique Salle polyvalente Jean Moulin	Commune d'Orcet	102 000	20%	20 400
2	Aménagement extérieur de l' école maternelle	Commune d'Orcet	69 750	20%	12 555
TOTAL DEMANDE FIC 2024			171 750		

- **De valider** le tableau de programmation ci-annexé
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les demandes et documents afférents

Fait à Orcet le : 19 décembre 2023
 Signé le : 19 décembre 2023 à Orcet
 Publié le : 20 décembre 2023
 Transmis le : 20 décembre 2023

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.